Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 007-240700864-20260625-2026_117-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
25 juin 2026

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 23 - votants : 33	L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le dix-huit juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. ***Titulaires présents :*** **GONNET TABARDEL Françoise ; CHABANIS Alexandre ; DI LUNA Kevin ; BAUR Francis ; SCHOCH Béatrice ; LACROIX Luc ; GUINAULT Thérèse ; COAT Jean-François ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; LAFONT Agnès ; MATHON Christophe ; ARMAND Marion ; FUMAT Amélie ; ARCHAMBAULT Daniel ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; MICHAUD Christiane ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte ; ALLEGRE Clément ; CHAUTARD Olivier ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte ; HALLYNCK Dominique**
M. Daniel Archambault Est élu secrétaire de séance	***Absents excusés ayant donné procuration*** **: MATTEI Martine (procuration à RIFFARD-VOILQUE Martine) ; MAUBERT SEPULVEDA Annie (procuration à GONNET TABARDEL Françoise) ; SABATIER Sylvie (procuration à MICHAUD Christiane) ; PORQUET Céline (procuration à COAT Jean François) ; MAUBERT Jean Pierre (procuration à BAUR Francis) ; PRADIER-LAGET Jerôme (procuration à LAURENT Jérôme) ; PALMIER Kévin (procuration à FUMAT Amélie) ; HAUSHERR François (procuration à LAFONT Agnès) ; ROUX Diane (procuration à SCHOCH Béatrice) ; DEVE COLLETTE Alexandra (procuration à LACROIX Luc)** **Absents : DUBOIS Damien ; CHEBOUKI Mouloud**
Délibération N° 2026-117	***Votes*** : - Pour :33 - Contre :0 - Abstentions :0

Objet : Transitions - Candidature au programme national « 100 territoires d'électrification »

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20260625-2026_117-DE

Vu,

- L'instruction du Premier ministre n°6531/SG du 12 mai 2026 relative au programme « 100 territoires d'électrification », visant à accompagner 100 communes, EPCI ou regroupements d'EPCI dans leurs démarches d'électrification des usages.

Considérant,

- Que ce programme national vise notamment à accompagner les territoires dans :
  - la sortie progressive des énergies fossiles, notamment du fioul et du gaz, dans les bâtiments publics, les logements et les activités économiques,
  - le développement de l'électrification des usages au sein des filières artisanales, industrielles et agricoles,
  - le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

- Que la communauté de communes conduit plusieurs actions et réflexions en lien avec les objectifs poursuivis par le programme, notamment :
  - les politiques locales en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat,
  - le développement des mobilités durables et du covoiturage,
  - les démarches engagées dans le cadre du programme « Territoire d'industrie », notamment autour des enjeux de décarbonation et d'électrification des activités industrielles,
  - les réflexions engagées sur les enjeux de transition énergétique et d'électrification des usages à l'échelle du territoire,
- Que la participation à ce programme national pourrait permettre au territoire de bénéficier d'un accès facilité à certains dispositifs de soutien existants,
- Que cette candidature n'emporte, à ce stade, aucun engagement financier direct pour la communauté de communes,
- L'avis favorable du bureau communautaire réuni en date du 28 mai 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la candidature de la Communauté de communes DRAGA au programme national « 100 territoires d'électrification » porté par l'État.
- **Autorise** Madame la Présidente à déposer le dossier de candidature correspondant et à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- **Précise** que les engagements opérationnels qui pourraient découler de cette candidature feront, le cas échéant, l'objet d'une présentation et d'échanges ultérieurs avec les instances communautaires.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL